

## NOTE EXPLICATIVE

# REUNION DU COMITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

### **1 – Compte Administratif 2022 et Compte de Gestion 2022 -**

Un exemplaire du compte administratif 2022 est annexé à la présente note.

### **2 – Budget Primitif 2023 et affectation du résultat de l'exercice 2022 -**

Un exemplaire de proposition du budget primitif 2023 est annexé à la présente note.

### **3 – Note sur la situation financière du Syndicat Départemental d'Energies du Gers -**

Un exemplaire est annexé à la présente note.

### **4 – Fonds Solidarité Logement -**

Par délibération en date du 10 octobre 2001, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers a décidé d'adhérer au « Fonds Solidarité Energie ».

Ce fonds, qui a pour mission de venir en aide aux plus démunis pour les impayés des factures d'électricité, est devenu depuis le Fonds Solidarité Logement.

Ce fonds est alimenté par des organismes d'Etat, les Fournisseurs d'Energies, le Conseil Départemental du Gers et des Collectivités Locales.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous avons constaté un transfert de la gestion administrative et comptable du Fonds Solidarité Logement (FSL) au Département.

La participation du Syndicat Départemental d'Energies du Gers à ce fonds est de 27.000 euros depuis 2004.

Il sera proposé pour 2023 de reconduire la participation à hauteur de 27.000 euros.

### **5 – Programmes d'Electrification Rurale 2023 financés par les crédits du Fonds d'Amortissement des charges d'électrification rurale (FACE) -**

#### **5-1 Tranche Renforcement**

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers ;

VU le mail du jeudi 30 mars 2023 de Monsieur Bruno EYSSERIC de la DGEC ;

Il sera proposé au comité syndical :

- de demander la majoration du programme « Renforcement » par la totalité de la dotation sous-programme « extension de réseaux ».

- d'adopter le programme d'électrification rurale 2023 financé par les crédits du FACE – Tranche Renforcement pour un montant de 3.223.875 euros HT soit 2.579.100 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

## **5-2 Tranche Sécurisation**

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers ;

VU le mail du jeudi 30 mars 2023 de Monsieur Bruno EYSSERIC de la DGEC ;

Il sera proposé au comité syndical :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2023 financé par les crédits du FACE – Tranche Sécurisation pour un montant de 3.889.125 euros HT soit 3.111.300 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

## **5-3 Tranche enfouissement**

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers ;

VU le mail du jeudi 30 mars 2023 de Monsieur Bruno EYSSERIC de la DGEC ;

Il sera proposé au comité syndical :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2023 financé par les crédits du FACE – Tranche Enfouissement pour un montant de 796.125 euros HT soit 636.900 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

## **6 – Demande subvention de l'ETAT pour projet rénovation énergétique des installations d'éclairage public – Tranche 3 –**

### **6-1 Pays d'Armagnac**

Une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Energétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS d'ARMAGNAC est sollicitée.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	219.000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	87.600 €
Participation des Communes	65.700 €
Participation du Syndicat Territoire d'Energie	65.700 €

Il sera proposé au comité syndical :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

## **6-2 Pays Portes de Gascogne**

Une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Energétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS PORTES de GASCOGNE est sollicitée.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	710.500 €
Aide sollicitée de l'ETAT	284.200 €
Participation des Communes	213.150 €
Participation du Syndicat Territoire d'Energie	205.150 €

Il sera proposé au comité syndical :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

## **6-3 Pays d'AUCH**

Une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Energétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS D'AUCH est sollicitée.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	161.000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	64.400 €
Participation des Communes	48.300 €
Participation du Syndicat Territoire d'Energie	48.300 €

Il sera proposé au comité syndical :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

## **6-4 Val d'Adour**

Une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Energétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS VAL D'ADOUR est sollicitée.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	233.000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	93.200 €
Participation des Communes	69.900 €
Participation du Syndicat Territoire d'Energie	69.900€

Il sera proposé au comité syndical :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

### **6-5 Chalosse-Tursan**

Une subvention de l'ETAT dans le cadre d'un projet de Rénovation Energétique des Installations d'Eclairage Public sur des communes sises sur le territoire PAYS CHALOSSE TURSAN est sollicitée.

Les travaux consistent à moderniser les installations par du passage en LED pour diminuer sensiblement les consommations et les puissances.

Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations	46.000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	18.400 €
Participation des Communes	13.800 €
Participation du Syndicat Territoire d'Energie	13.800 €

Il sera demandé au comité syndical :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne l'autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.

### **7 – Information sur le « Groupement d'Achat d'Energies 2025 » -**

Voir document en annexe

### **8 – DETR – Travaux Mairie de MARCIAC -**

Les travaux de rénovation des illuminations des monuments ne sont pas éligibles au « FONDS VERT ».

Toutefois, ces installations sont énergétivores et peuvent être modernisées avec du LED pour diminuer la facture d'énergie.

C'est pourquoi, il sera proposé au Comité Syndical de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR en inscrivant cette action dans le cadre de la maquette du C2RTE entre l'Etat et le Pays VAL d'ADOUR.

Les modalités de financement seraient les suivantes :

Montant total HT des opérations (2 tranches)	98.000 €
Aide sollicitée de l'ETAT	39.200 €
Participation de la Commune de MARCIAC	29.400€
Participation du Syndicat – Territoire d'Energie Gers	29.400 €

Il sera proposé au comité syndical :

- D'approuver le projet.
- D'approuver les modalités de financement et donne autorisation d'inscrire au budget ces éléments financiers.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents pour mettre en application cette décision.
- De solliciter Monsieur le Préfet du Gers pour l'obtention de l'Aide présentée dans les modalités financières.

## **9 – Questions diverses -**

Toute question intéressant le Syndicat Départemental d'Energies du Gers pourra être évoquée.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

2023 C				
Communes	N° Affaire	Désignation du Projet	Adresse	Montant HT
ARMOUS ET CAU	DF26/036229	Enfouissement BT	Village	32 000,00 €
AURADÉ	DF26/039884	Enfouissement BT	Village	37 000,00 €
DURAN	DF26/044582	Enfouissement BT compl. Sécu Rue. BTS	Village	56 000,00 €
LAGARDE-FIMARCON	DF26/041581	Enfouissement BT	Village	64 000,00 €
LAUJUZAN	DF26/043211	Enfouissement BT	Lot. Bousquet	85 000,00 €
MANAS BASTANOUS	DF26/034319	Tranche 1 BT en lien avec M 2023	Village	48 000,00 €
MANAS BASTANOUS	DF26/034320	Tranche 2 BT	Village	30 000,00 €
MERENS	DF26/043432	Esth BT + rep. gaines en attente	Village	114 000,00 €
MIRAMONT-LATOUR	DF26/045113	Enfouissement BT	Village	62 000,00 €
MONT D'ASTARAC	DF26/045181	Enfouissement BT Sud village	Village	90 000,00 €
PERCHEDE	DF26/040528	Enfouissement BT	Village	82 000,00 €
SAINT-CAPRAIS	DF26/044652	TR1 Enfouissement BT	Village	96 125,00 €
				796 125,00 €

FONDS VERT PHASE 3		Subventions	Contributions publiques	Montant de l'aide demandée dans le cadre du fonds vert	Dossier n°	
Pays ADOUR CHALOSSE TURSAN	ARBLADE LE BAS	23 000,00 €	6 900,00 €	6 900,00 €	9 200,00 €	202301006
Pays ADOUR CHALOSSE TURSAN	BERNEDE	23 000,00 €	6 900,00 €	6 900,00 €	9 200,00 €	20220151
	<b>TOTAL</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>13 800,00 €</b>	<b>13 800,00 €</b>	<b>18 400,00 €</b>	
Pays d'Armagnac	DEMU	69 000,00 €	20 700,00 €	20 700,00 €	27 600,00 €	202304010
Pays d'Armagnac	GONDRIN	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €	202304009
Pays d'Armagnac	LUPIAC	20 500,00 €	6 150,00 €	6 150,00 €	8 200,00 €	20220157
Pays d'Armagnac	MARGUESTAU	17 500,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €	7 000,00 €	202306015
Pays d'Armagnac	MAULEON D'ARMAGNAC	22 500,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	9 000,00 €	202306014
Pays d'Armagnac	SION	9 500,00 €	2 850,00 €	2 850,00 €	3 800,00 €	20220630
	<b>TOTAL</b>	<b>219 000,00 €</b>	<b>65 700,00 €</b>	<b>65 700,00 €</b>	<b>87 600,00 €</b>	
Pays d'Auch	BOUCAGNERES	50 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €	202303023
Pays d'Auch	ESTIPOUY	14 500,00 €	4 350,00 €	4 350,00 €	5 800,00 €	202309013
Pays d'Auch	LAAS	20 500,00 €	6 150,00 €	6 150,00 €	8 200,00 €	20220963
Pays d'Auch	MONT D'ASTARAC	12 000,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	4 800,00 €	20220365
Pays d'Auch	MOUCHES	9 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	3 600,00 €	202309014
Pays d'Auch	ORBESSAN	5 500,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €	2 200,00 €	202303016
Pays d'Auch	SAINT MAUR SOULES	17 500,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €	7 000,00 €	202309011
Pays d'Auch	SAINTE CHRISTIE	32 000,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	12 800,00 €	202302015
	<b>TOTAL</b>	<b>161 000,00 €</b>	<b>48 300,00 €</b>	<b>48 300,00 €</b>	<b>64 400,00 €</b>	
Pays Val d'Adour	ARMENTIEUX	15 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €	20220921
Pays Val d'Adour	AVERON-BERGELLE	20 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	20220145
Pays Val d'Adour	CAHUZAC SUR ADOUR	32 000,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	12 800,00 €	202301018
Pays Val d'Adour	FUSTEROUAU	13 000,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	5 200,00 €	20210123
Pays Val d'Adour	JU BELLOC	53 000,00 €	15 900,00 €	15 900,00 €	21 200,00 €	20220168
Pays Val d'Adour	LADEVEZE-RIVIERE	3 500,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	1 400,00 €	20220965
Pays Val d'Adour	SAINT GERME	40 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	16 000,00 €	202301016
Pays Val d'Adour	TASQUE	29 000,00 €	8 700,00 €	8 700,00 €	11 600,00 €	202301020
Pays Val d'Adour	VIELLA	27 500,00 €	8 250,00 €	8 250,00 €	11 000,00 €	20190116
	<b>TOTAL</b>	<b>233 000,00 €</b>	<b>69 900,00 €</b>	<b>69 900,00 €</b>	<b>93 200,00 €</b>	
Pays Portes de Gascogne	BEZERIL	19 500,00 €	5 850,00 €	5 850,00 €	7 800,00 €	202307006
Pays Portes de Gascogne	BOULAU	12 500,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €	5 000,00 €	202308011
Pays Portes de Gascogne	BRUGNENS	41 500,00 €	12 450,00 €	12 450,00 €	16 600,00 €	202308004
Pays Portes de Gascogne	CAZAUX SAVES	54 500,00 €	16 350,00 €	16 350,00 €	21 800,00 €	202307007
Pays Portes de Gascogne	COLOGNE	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €	202308033
Pays Portes de Gascogne	ENDOUIELLE	18 500,00 €	5 550,00 €	5 550,00 €	7 400,00 €	20200889
Pays Portes de Gascogne	ESPAON	39 000,00 €	11 700,00 €	11 700,00 €	15 600,00 €	20220758
Pays Portes de Gascogne	GAUJAC	15 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €	202307008
Pays Portes de Gascogne	L'ISLE JOURDAIN	80 000,00 €	16 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €	202308034
Pays Portes de Gascogne	L'ISLE-BOUZON	45 500,00 €	13 650,00 €	13 650,00 €	18 200,00 €	20220568
Pays Portes de Gascogne	MARESTAING	13 000,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	5 200,00 €	202208112
Pays Portes de Gascogne	MAUVEZIN	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €	202308035
Pays Portes de Gascogne	PELLEFIGUE	34 500,00 €	10 350,00 €	10 350,00 €	13 800,00 €	202303025
Pays Portes de Gascogne	POMPIAC	15 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €	20220750
Pays Portes de Gascogne	PRECHAC	7 500,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	3 000,00 €	202302012
Pays Portes de Gascogne	RAZENGUES	8 500,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €	3 400,00 €	202308023
Pays Portes de Gascogne	SABAILLAN	9 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	3 600,00 €	20220738
Pays Portes de Gascogne	SAINT CLAR	80 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	32 000,00 €	202305016
Pays Portes de Gascogne	SAINT LOUBE AMADE	11 500,00 €	3 450,00 €	3 450,00 €	4 600,00 €	20220752
Pays Portes de Gascogne	SAINT ORENS	9 000,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	3 600,00 €	202208120
Pays Portes de Gascogne	SAINT SOULAN	4 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 600,00 €	20220716
Pays Portes de Gascogne	SAINTE GEMME	16 500,00 €	4 950,00 €	4 950,00 €	6 600,00 €	202308030
Pays Portes de Gascogne	SAVIGNAC MONA	16 000,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	6 400,00 €	20220751
	<b>TOTAL</b>	<b>710 500,00 €</b>	<b>205 150,00 €</b>	<b>213 150,00 €</b>	<b>284 200,00 €</b>	
		<b>1 369 500,00 €</b>	<b>402 850,00 €</b>	<b>410 850,00 €</b>	<b>547 800,00 €</b>	



# Comité syndical – TE32



28/04/2023





# INFORMATION SUR:

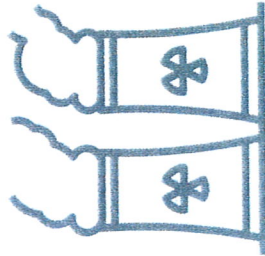
## 1. Groupement d'achat d'énergies 2025



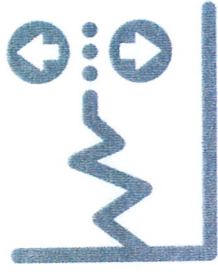
# Contexte des marchés de l'énergie



Réflexion autour du fonctionnement des marchés européens des énergies

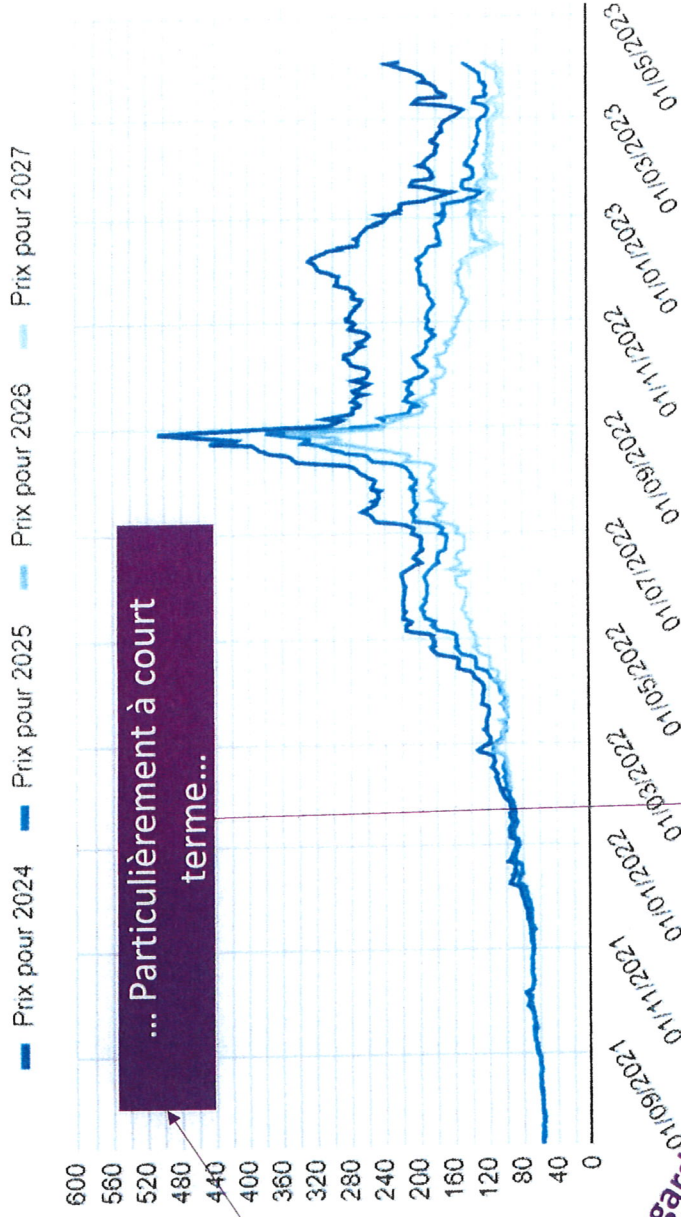


Fin de l'ARENH fin 2025



Marché volatilite...

Evolution du prix de l'électricité baseload (€/MWh)

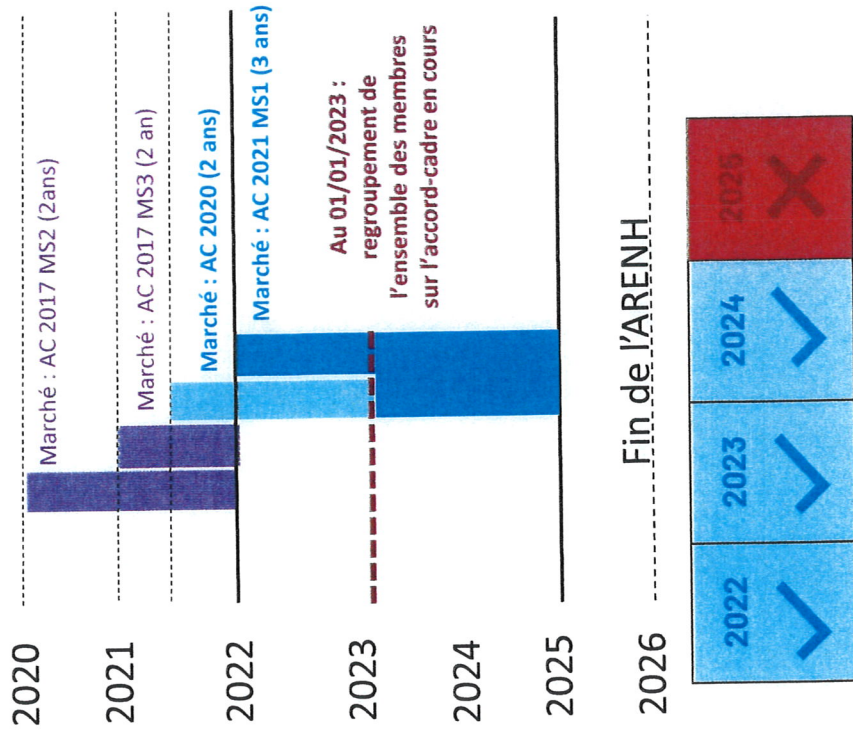


... Particulièrement à court terme...

... Sur une période courte au regard des incertitudes qui pèsent sur l'après 2025

... d'où la nécessité d'anticiper rapidement...

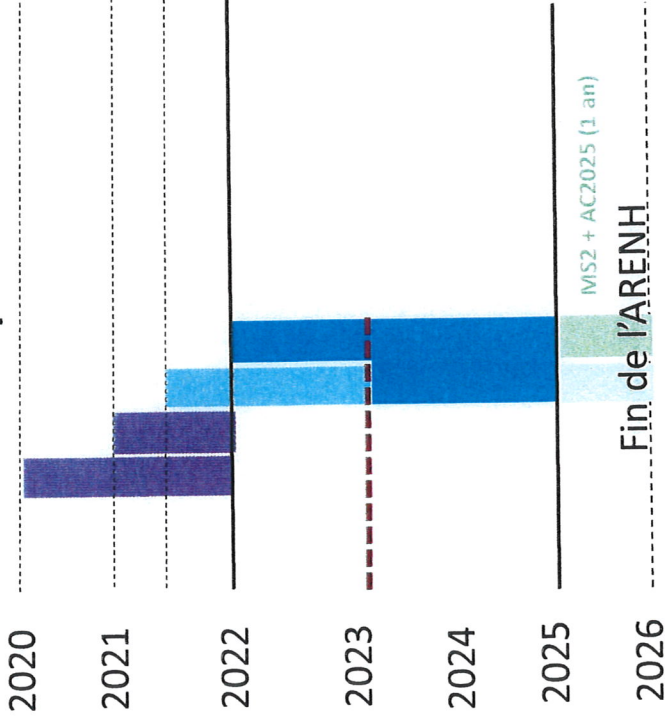
# Etat des lieux des marchés du SDET



Le MS1 de l'ACN°2021achatmete ne permet pas d'anticiper nos besoins en énergies au-delà de l'année 2024



# Solution pour anticiper l'année 2025



**MS2 : Mise en œuvre d'un MS2 sur la base de l'ACN°2021 pour couvrir 2025**

- Mise en œuvre rapide
- Anticipation au plus tôt pour la couverture 2025
- Nécessite une confirmation d'engagement, l'ACN°2021 étant initialement prévu pour s'achever fin 2024
- Ne permet pas d'intégrer de nouveaux membres

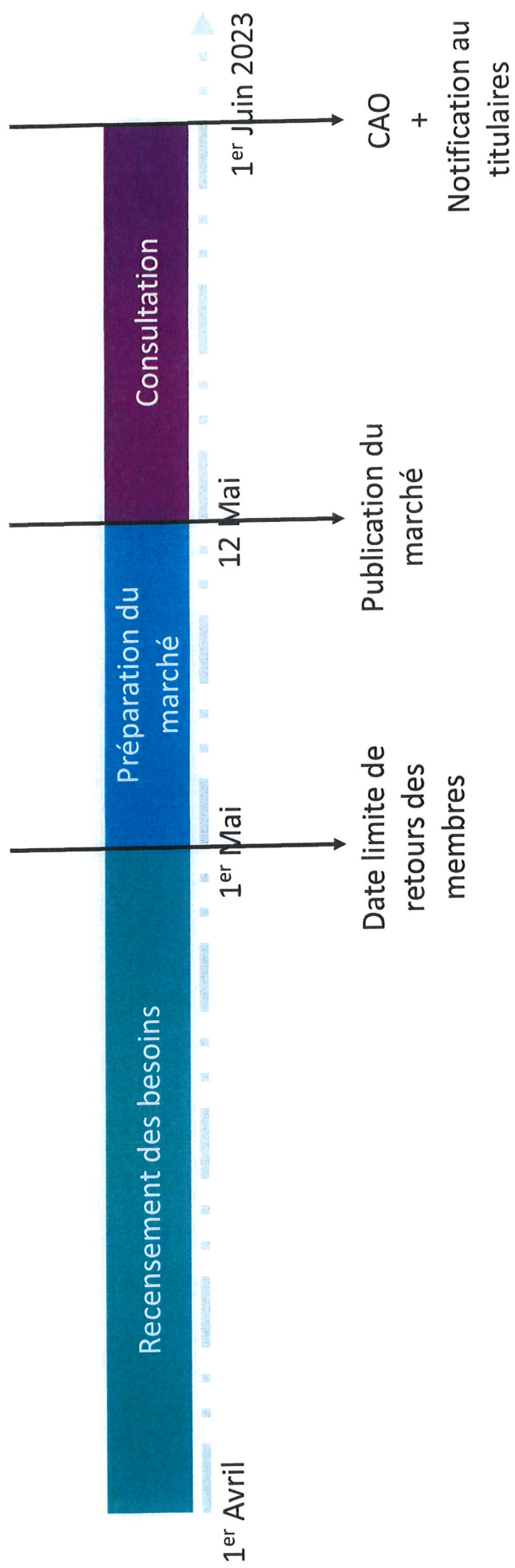


**AC2025 : Mise en œuvre d'un accord cadre complémentaire**

- Permet d'intégrer de nouveaux membres



# Calendrier MS2



# Processus d'adhésion/renouvellement

## Membres actuels

- Un mail leur a été envoyé le 03/04
- En parallèle un envoi postal de relance a été envoyé le 12/04



- **Fiche de candidature à retourner par voie postale ou par mail avant le 30 avril 2023**

## Nouveaux membres

- Les collectivités ayant indiqué leur souhait d'intégrer le groupement et qui n'avaient pas pu le faire lors du dernier marché on été contactées par les services du Syndicat afin de savoir si elles maintenaient leur candidature.
- Les communes non membre du groupement seront contactées lors du prochain marché qui débutera en 2026.

**NOTE**  
**sur la situation financière**  
**du Syndicat Départemental d'Energies du Gers**

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux et notamment la note de présentation brève et synthétique.

Ainsi dans toutes les communes et dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note restent à l'appréciation des collectivités locales.

① La situation financière du Syndicat Départemental d'Energies du Gers à la fin de l'exercice 2022

L'exécution du budget du Syndicat Départemental d'Energies du Gers durant l'exercice 2022 telle qu'elle ressort du débat d'orientation budgétaire (délibération du 15 mars 2023), s'établit comme suit :

• Dépenses totales réalisées.....		18.395.675,80 €
- En fonctionnement.....		3.534.849,44 €
• Dont dépenses réelles.....	1.892.944,68 €	
• Dont opérations d'ordre (amortissements)	1.641.904,76 €	
- En investissement.....		14.860.826,36 €
dont travaux d'électrification rurale	11.074.791,14 €	
dont travaux d'éclairage public	2.800.600,38 €	
dont subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public	779.669,99 €	
dont travaux téléphoniques	199.176,85 €	
dont autres dépenses d'investissement	6.588,00 €	
• Recettes totales réalisées.....		19.689.532,20 €
		(Sans affectation du résultat 2021)
• Affectation du résultat de l'exercice 2021 :		3.824.430,29 €
• Restes à réaliser de l'exercice 2022 :		5.393.867,63 €

L'évolution des dépenses du Syndicat Départemental d'Energies du Gers depuis 2014 s'établit comme dans le tableau joint en annexe de la présente note.

Monsieur le Président a proposé pour 2023 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2022.

Il a proposé toutefois des modifications en section de fonctionnement :

- Une augmentation au compte 6068 pour les bornes de recharge électrique : de 73.000 euros en 2022 à 80.000 euros en 2023.
- Une augmentation pour la consommation en électricité et en gaz pour les locaux du SDEG : de 4.300 euros à 6.500 euros.
- La création d'un budget communication à hauteur de 50.000 euros.

② Le projet de budget pour 2023 –

Le budget de l'exercice 2023 s'équilibre à hauteur de 44.637.948 euros en section d'investissement et à hauteur de 11.475.000 euros en section de fonctionnement.

L'investissement se répartit entre l'électrification rurale et l'éclairage public, auxquels se rajoutent des travaux connexes comme prévus dans les statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers.

Ces répartitions sont détaillées dans le projet de budget.

Le fonctionnement : 11.475.000 euros en dépenses :

- les dépenses de fonctionnement, hors opération d'ordre et sans l'entretien de l'éclairage public, représentent 1.638.000 euros (404.000 euros en charges de caractère général, 996.000 euros en charges de personnel, 203.000 euros en charges de gestion courante, 35.000 euros en charges exceptionnelles) ;
- 700.000 euros seront consacrés à l'entretien de l'éclairage public des communes ;
- Le reste des dépenses de fonctionnement, soit 9.137.000 euros, représente des virements à la section d'investissement.

Les recettes sont constituées pour l'essentiel par la taxe sur l'électricité, soit 3.850.000 euros, par la redevance de concession, soit 2.000.000 euros et par des participations des communes et autres collectivités territoriales, soit 4.020.000 euros.

③ Etat du personnel du Syndicat Départemental d'Energies du Gers, comme défini par la délibération du 15 mars 2023 –

<b>TABLEAU DES EMPLOIS DU SDEG</b>				
<b>CADRES D'EMPLOI</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Fonctions attachées à l'emploi</b>	<b>Nombre</b>	<b>Emplois pourvus</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
ATTACHÉ TERRITORIAL	35 H	Directeur Administratif Responsable administratif et financier Conseil auprès des SIE et des communes	1	OUI
ATTACHÉ TERRITORIAL	35 H	Contrôle du Cahier des Charges de Concession Questions juridiques propres à l'énergie Gestion administrative et juridique	1	OUI
RÉDACTEUR TERRITORIAL	35 H	Secrétariat général	1	OUI
RÉDACTEUR TERRITORIAL	35 H	Secrétariat technique Comptabilité	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35 H	Comptabilité Secrétariat divers	1	OUI
	35 H	Accueil – Standard Secrétariat divers	1	OUI
	35 H	Comptabilité Secrétariat	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35 H	Secrétariat technique Comptabilité	1	NON
	35 H	Secrétariat général	1	NON



**FILIERE TECHNIQUE**

INGÉNIEUR TERRITORIAL	35 H	Directeur des services du SDEG Directeur des services techniques Responsable des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de gaz	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Mise en œuvre et suivi des travaux d'extension de réseau	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Mise en œuvre et suivi des travaux d'éclairage public	1	OUI
En référence au cadre d'emploi des Techniciens territoriaux	35 H	Conseiller en énergie partagé Conseil auprès des communes dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17 août 2015	1	OUI
AGENT DE MAITRISE	35 H	Informatique Assistant technique pour les dossiers d'éclairage public	1	OUI

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## EVOLUTION DES DEPENSES DU SDEG DE 2014 à 2022

	Exécution en 2014	Exécution en 2015	Exécution en 2016	Exécution en 2017	Exécution en 2018	Exécution en 2019	Exécution en 2020	Exécution en 2021	Exécution en 2022
<b>Total investissement</b>	<b>18.166.017,83</b>	<b>21.158.873,27</b>	<b>17.444.643,60</b>	<b>17.715.356,11</b>	<b>22.045.507,82</b>	<b>17.579.056,85</b>	<b>17.525.179,77</b>	<b>14.357.194,32</b>	<b>14.860.826,36</b>
Electrification Rurale	14.018.865,43	16.193.840,71	12.803.524,27	11.093.721,73	10.823.281,92	11.078.240,42	11.580.283,32	10.772.072,92	11.074.791,14
Eclairage Public	3.343.475,57	3.834.432,39	3.373.938,05	3.143.053,83	7.453.857,66	3.653.529,93	3.038.460,15	2.677.176,05	2.800.600,38
Autres dépenses d'investissement	803.676,83	1.130.600,17	1.267.181,28	3.478.580,55	3.768.368,24	2.847.286,50	2.906.436,30	907.945,35	985.434,84 (1)
<b>Total fonctionnement</b>	<b>2.317.487,91</b>	<b>2.287.753,12</b>	<b>2.419.449,99</b>	<b>2.145.379,47</b>	<b>2.303.472,62</b>	<b>2.721.246,78</b>	<b>2.817.426,84</b>	<b>5.532.207,30</b>	<b>3.534.849,44</b>
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>20.483.505,74</b>	<b>25.617.432,85</b>	<b>19.864.093,59</b>	<b>19.860.735,58</b>	<b>24.348.980,44</b>	<b>20.300.303,63</b>	<b>20.342.606,61</b>	<b>19.889.401,62</b>	<b>18.395.675,80</b>

(1) « Les autres dépenses d'investissement » en 2022 se décomposent comme suit :

- Subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public : 779.669,99 euros.
- Travaux téléphoniques : 199.176,85 euros
- Autres dépenses d'investissements : 6.588,00 euros

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*